

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 28 JUILLET 2026

PAGE 1/3

P.V. n° 2

Président : M. LAGARDE.

Présents : MM. BOUDET – NARBATE – NAHUM – OYHAMBERRY – REPENTIN – ROUGER – SICOT.

Excusés : M. BATTOU.

Invité : M. LEYGE

Salariés : MME. MATHIEUX. – MM. CLEMENT – DARROMAN.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

1/ COUPE DE FRANCE

SYSTEME COUPE DE FRANCE - 2026.2027

726 engagés (dont Pau F.C. en L2)

24/08/2025	1er Tour	-----}	289	matches avec	578	clubs	+		entrants		574: X Districts + X R3
31/08/2025	2ème Tour	-----}	200	matches avec	289	vainqueurs	+	111	entrants	F	117 : 62 R2 + 49 R3
14/09/2025	3ème Tour	-----}	116	matches avec	200	vainqueurs	+	32	entrants	E	32 : 8 N2 + 24 R1
28/09/2025	4ème Tour	-----}	60	matches avec	116	vainqueurs	+	4	entrants	D	4 : N1
12/10/2025	5ème Tour	-----}	30	matches avec	60	vainqueurs	+	0	entrant	C	
26/10/2025	6ème Tour	-----}	15	matches avec	30	vainqueurs					
			710	matches				725	engagés (hors Pau F.C.)		

entrants D (4) : 4 N1 : Angoulême Charente F.C - Aviron Bayonnais - F.C. Chauray - F.C. Girondins de Bordeaux (attente appel)

entrants E (32) : 8 N2 : Trélissac Périgord F.C. - F.C.E Mérignac Arlac - Les Genets d'Anglet - U.S. Lège Cap Ferret - S.A.G. Cestas - U.S. Chauvigny - F.C. Bassin d'Arcachon - A.S. Panazol

726 clubs engagés pour la saison 2026/2027 contre 694 pour la saison 2025/2026.

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 28 JUILLET 2026

PAGE 2/3

LES ÉQUIPES EXEMPTÉES DU 1^{ER} TOUR DE COUPE DE FRANCE DES 22 ET 23 AOÛT 2026

Les 12 équipes descendantes de Régional 2 vers Régional 3 sont exemptées du 1^{er} tour.

Les équipes de Régional 3 exemptées du 1^{er} tour ont été déterminées comme suit :

- **26** équipes éliminées après le 4^{ème} tour de Coupe de France de la saison 2025/2026
- **6** équipes ayant terminé 2^{èmes} au classement du championnat 2025/2026 (GATI FOOT – J.S. LIMOGES LAFARGE – U.A. COGNAC FOOT – THENON LIMEYRAT F.C. – A.S. TAILLANAISE – POEY DE LESCAR A.L.)
- **5** équipes ayant terminé 3^{èmes} au classement du championnat 2025/2026 (AUNIS AVENIR F.C. – S.A. MONCOUTANT – MONTPON MENESPLET F.C. – CAZAUX OLYMPIQUE – F.C. PAYS AUROSSAIS)

Calendrier du 1^{er} tour :

289 matches avec 578 clubs.

La Commission procède à la constitution de **14 groupes** géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

La réglementation du 1er Tour

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 23 août 2026 à 15h00** ou le **samedi 22 août 2026 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des **tirs au but**, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants aux moindres frais.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club recevant qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra **IMMEDIATEMENT** prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competitions@lfn.a.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 28 JUILLET 2026

PAGE 3/3

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse électronique par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !

La règle des **REMPACES-REEMPLACANTS** s'applique **JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT**.

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.).

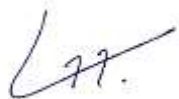
Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

Prochaines réunions :

- le mardi 25 août 2026 à 10h00 à Puymoyen : tirage du 2ème tour de la Coupe de France et du 1^{er} tour de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

Le Président,
Bernard LAGARDE



Le secrétaire de séance,
Salomé MATHIEUX



Procès-Verbal validé le 28 juillet 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.

